



# La lettre d'info de la CNT

La lettre de la CNT du *Monde*, n° 11, juin 2018

## « Et toi, t'es payé combien ? »

Parler d'argent, ça ne se fait pas. Il paraît que c'est malpoli, que ça n'est pas dans la culture française. Pourtant, échanger des informations sur nos salaires respectifs, c'est veiller à défendre notre intérêt commun face à la direction qui, elle, a tout à gagner à ce que les salariés restent indifférents les uns aux autres, et même, si possible, à les maintenir en situation de concurrence.

« Et toi, t'es payé combien ? » Poser cette question à vos collègues, et y répondre si on vous la pose, un acte simple qui profite à toutes, et à tous ! Selon le côté vers lequel on se tourne, on est toujours mieux ou moins bien payé que celle ou celui d'à côté. Le partage d'informations permet de déceler des disparités soigneusement entretenues qui, si l'on n'en parle pas, peuvent rester longtemps ignorées de tous.

Ce n'est pas autrement qu'a commencé la prise de conscience des pigistes postés, début 2017. Après avoir découvert d'importantes disparités de traitement entre pigistes, ils ont pu ensuite comparer leurs revenus et ceux des titulaires grâce à celles et ceux qui ont accepté de répondre à leurs questions. Ces informations leur ont permis de fournir des arguments chiffrés pour négocier, par l'intermédiaire des représentants du personnel, un accord qui sera signé un an plus tard et qui représente une avancée vers une certaine équité.

Depuis le début de l'année, ce sont les éditrices et éditeurs récemment titularisés qui se manifestent, après avoir constaté que leur rémunération était nettement inférieure à l'échelon de la grille des salaires correspondant à leurs compétences et aux fonctions qu'ils assument. Là encore, il leur a fallu communiquer avec leurs camarades, comparer les bulletins de paie, et même les examiner de près : en effet, depuis quelques années, la mention du salaire exprimé avec l'indice K de la convention collective des journalistes, qui permet de comparer aisément les niveaux de salaires et de voir d'un coup d'œil à quel échelon de la grille ils correspondent, ne figure plus sur le bulletin de paie.

Si les éditeurs qui protestent ne devaient assurer que les tâches prévues pour l'échelon qui leur est appliqué aujourd'hui (échelon 180 ou moins), ils ne pourraient pas, entre autres, « couper ou réécrire certaines parties de l'article » (échelon 190), ni « refaire une maquette dans l'urgence » ou « intervenir sur l'ensemble des publications » (échelon 210), responsabilités qu'ils exercent pourtant quotidiennement. Tous remplissant par ailleurs

les critères d'expérience requis (cinq ans minimum), ils devraient être rémunérés au minimum à l'échelon 210. Cette injustice a pour conséquence et pour objectif de tirer vers le bas les rémunérations de toute l'équipe de l'édition. Il faudrait y remédier sans tarder, car un indice insuffisant à l'embauche ne se rattrape pas avec les années.

De même, c'est parce qu'ils se sont inquiétés de leurs revenus et qu'ils les ont comparés à ceux de leurs homologues que certains chefs de service adjoints ou chefs de section titularisés ces dernières années, eux aussi rémunérés à un indice inférieur à ce qu'il devrait être au vu de leurs compétences, responsabilités et astreintes, réclament aujourd'hui une revalorisation de leurs salaires.

Pigistes, éditeurs et chefs de service n'ont pu identifier ces anomalies qu'en communiquant entre collègues et en échangeant des infos. Se soucier régulièrement des conditions de travail de chacun, en particulier auprès des nouveaux arrivés, c'est un début de parade à l'érosion des salaires. L'ignorance et les petites rivalités ne profitent qu'à la direction, qui comme tous les patrons a tout intérêt à diviser pour mieux régner.

Au fait, et toi Loulou, t'es payé combien ?



### **Garde d'enfants : et si on jouait collectif ?**

Ce n'est un secret pour personne, trouver une place en crèche relève du parcours du combattant, et pour cause : le nombre de places est notoirement insuffisant à Paris. Cela oblige nombre de jeunes parents à se tourner vers des solutions alternatives, souvent privées, onéreuses et vraiment pas adaptées à l'emploi du temps d'un couple actif, surtout quand l'un des membres du couple ou les deux ont la joie de travailler dans un journal du soir, avec les contraintes horaires qu'on connaît. Dans quelques mois, mille cinq cents salariés du groupe (sans oublier les « prestataires » en free-lance, qui eux aussi ont une vie de famille) seront rassemblés dans les mêmes locaux. Parmi eux, combien de parents dans la galère ? La mise en place d'une crèche d'entreprise dans les futurs locaux d'Austerlitz serait l'occasion de soulager les parents salariés en leur fournissant une solution adaptée à leur emploi du temps, pour qu'ils puissent continuer à s'investir dans leur travail comme dans leur vie de famille, le tout à moindre coût pour l'entreprise, toutes subventions déduites.

Alors, on attend quoi ?

### **Publications d'auteur : ne vous laissez pas plumer !**

Si vous souhaitez rassembler vos articles ou chroniques pour les publier, ou si un éditeur vous le propose, l'employeur doit en être informé mais ne peut s'y opposer. Selon ce qu'on appelle le « droit de recueil » ([article III de notre accord maison](#)), seul l'auteur a le droit de décider de la publication de ses textes, et les droits d'auteur lui reviennent intégralement. Il semble toutefois que la direction veuille voir là une « exploitation autorisée » (article IV), susceptible d'aboutir à un partage des droits d'auteur avec la SEM, et qu'elle aurait tenu ce discours à certains journalistes... Les syndicats doivent rencontrer la direction pour « faire le point ».

### **Accord sur les pigistes (suite)**

Lors de la signature de l'accord sur la rémunération des pigistes du 5 novembre, plusieurs points restés non résolus ont fait l'objet d'une clause de revoyure « *avant la fin du mois de juin* ». Parmi lesquels, en ce qui concerne les pigistes postés (qui ne maîtrisent pas encore la technique de la téléportation), le droit de bénéficier de l'indemnité transport comme tous les autres salariés du journal. Revendication discutée depuis janvier 2017 dans la négociation sur les pigistes, repoussée à plus tard dans l'accord du 5 novembre sous des prétextes dilatoires (« *techniques* » et « *juridiques* »). Deux réunions sont fixées les 18 et 25 juin pour reprendre la négociation en suspens, qui porte principalement sur l'indemnité transport, la lisibilité des bulletins de paie, et la remise facilitée des documents et attestations pour Pôle emploi. (*À suivre.*)

## Agenda

**18 et 25 juin.** Réunions entre direction et délégués syndicaux pour négocier la clause de revoyure de l'accord relatif à la rémunération des pigistes.

**Fin juin.** Réunion sur le projet d'accord relatif au droit à la déconnexion.

**À venir.** Le prochain CE aura lieu le 26 juin. Pour la rentrée, parmi les sujets des négociations envisagées, « l'égalité hommes-femmes ».

## Bonus



### « Les meilleures machines à jus à s'offrir en 2018 »

On peut trouver en ligne depuis le 13 juin, sur le site du « journal de référence », le [premier guide d'achat](#) issu du « partenariat » publi-rédactionnel avec Wirecutter, mélange des genres qui a valu au *Monde* d'être brocardé dans *Le Canard enchaîné* du 6 juin.

## La section CNT du *Monde* en 501 signes

La section CNT du *Monde* est affiliée au Syndicat interprofessionnel de la presse, des médias, de la culture et du spectacle ([SIPMCS](#)), lui-même syndicat adhérent de la Confédération nationale du travail (CNT).

La CNT du *Monde* fait partie de l'intersyndicale avec le SNJ-CGT et le SNJ.

Pour en savoir plus sur notre section syndicale ou sur la CNT, n'hésitez pas à contacter un-e militant-e que vous connaissez ou l'un de nos élus.

Pour gazouiller, le tout nouveau fil Twitter du SIPMCS-CNT : [@SIPMCS CNT](#).

Et fin juin, comme tous les ans, c'est le **Festival de la CNT** à la Parole errante, à Montreuil, une bonne occasion de s'informer, faire connaissance et partager des idées.  
Les 29 et 30 juin et 1<sup>er</sup> juillet.

